



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

## DELIBERATION N° 2024/25

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AC N° 107 ZAC DU PARADIS SITUÉE AU 53 RUE RINGEVAL APPARTENANT A MME RYBARCZYK JEANNINE**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 29 Mars 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

### Étaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Vincent VANDEN TORREN - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

### Étaient excusés :

Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration  
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE  
Madame Anne-Sophie OSINSKI qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK  
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

### Était absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme RYBARCZYK Jeannine, domiciliée 3 rue Jules Leblanc à LIBERCOURT, a informé la commune qu'elle souhaitait mettre en vente le terrain qu'elle possède situé au 53 rue Ringeval, cadastré section AC n° 107, d'une superficie de 1.323 m<sup>2</sup>, au prix de 60.000 €.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29.
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 318-3.
- Considérant la proposition de vendre la parcelle située au 53 Rue Ringeval, cadastrée section AC n° 107 – ZAC du Paradis, moyennant la somme de 60.000 € au profit de la Ville de LIBERCOURT,

Après avis favorable de la commission « Prévention – Médiation – Sécurité – Renouvellement Urbain – Travaux – Gestion du Patrimoine – Urbanisme – Cadre de vie et Développement Durable » et avis favorable de la commission « Finances – Ressources Humaines – Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 19 Mars 2024 et 27 Mars 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 26 voix, décide :

Accusé de réception en préfecture  
062-216209072-20240410-DELIB-2024-25-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2024  
Date de réception préfecture : 10/04/2024

- 1) d'acquérir auprès de Madame RYBARCZYK Jeannine la parcelle située au 53 Rue Ringeval cadastrée section AC n°107 pour 1323 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 60 000 €,
- 2) de prendre en charge les frais inhérents à cette acquisition,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente acquisition, notamment l'acte notarié qui sera établi par Maître LEMAIRE, Notaire à CARVIN.
- 4) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au BP 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le secrétaire de séance  
Mr Alexis LEGRAND



**Date de publication : 10 AVR. 2024**

Pour extrait certifié conforme,  
LIBERCOURT, le ...10 AVR. 2024  
Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ

